



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/3023

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Les demandeurs sont **Madame Déborah DEBROECK et Monsieur Yoan DEBROECK** demeurant **rue de Quirini 16 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.

Le terrain concerné est situé **rue champ d'Oiseaux 316 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **SERAING 9^{ème} division section A n° 81W3, n° 81K6**

Le projet vise à "**diviser l'habitation unifamiliale en deux entités (un commerce et un appartement)**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au permis d'urbanisation (ancien lotissement 18 autorisée en séance du Collège Échevinal du 13/07/1970) et au guide Communal d'Urbanisme (GCU au cc du 23 avril 2018) ; à savoir :**

Article 54 : la hauteur sous plafond du centre de soin ne respecte pas les prescriptions.

Écarts aux prescriptions dudit permis d'urbanisme à savoir : suite à la construction de l'annexe la façade arrière du bâtiment ne sera pas exécutées dans leur entièreté, soit en matériaux naturels soit en matériaux cuits de teintes uniformes. (revêtement en panneautage gris anthracite).

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **10 mars 2025 au 24 mars 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

LA BOURGMESTRE,

M^{me} Déborah GERADON